



**COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE L'INSTALLATION D'INCINERATION DE DECHETS NON
DANGEREUX DE THIVERVAL-GRIGNON EXPLOITEE PAR LA SOCIETE CNIM TG**

**Compte Rendu de la réunion du Vendredi 12 octobre 2018 à 9 h 30
à la salle de réunion du SIDOMPE
Route des nourrices à THIVERVAL-GRIGNON
Sous la Présidence de Michel HEUZÉ– Sous Préfet de Rambouillet**

Assistaient à la réunion :

Au titre du collège « services et établissements publics de l'Etat »

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

Mme CASTEL – DRIEE / UD 78
M. MORONVAL – DRIEE / UD 78

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Lieutenant SOMMIER – Service Prévention Groupement Ouest

Au titre du collège « collectivités territoriales »

Mme LANEN – Conseillère Municipale de Thiverval Grignon
M.LERSTEAU - Adjoint au Maire de Plaisir
M.PELISSIER – Président du SIDOMPE
MME PAIGNON – Directrice du SIDOMPE
MME LEGROS Isabelle – Assistante SIDOMPE

Au titre du collège « associations de riverains de l'installation classée »

M.MOREL – Association de défense de l'environnement des Petits Prés (ADEPP)
MME DUHEM – Association des résidents des Gâtines et du Plateau de Plaisir (ARGPP)

Au titre du collège « exploitants »

M.THIMONIER – Directeur opérationnel du site
M.WICQUART – Responsable du site de valorisation des déchets
M.DE LESSEPS – Adjoint responsable du site de valorisation

Au titre du collège « salariés »

M.HOULET – Délégué du personnel

Autres personnes présentes

Mme LEFORT – Représentante de l'organisme qui présente les résultats de la campagne de mesures des retombées atmosphériques autour du site (Burgeap)

Mme CHARRETEUR– Cabinet – Sous Préfecture de Rambouillet

Etaient absents :

- le représentant de la DDT
- le représentant du SIDPC en Préfecture
- le représentant du Bureau Environnement et Enquêtes Publiques en Préfecture
- le représentant de l'ARS- UT
- le représentant de l'association de défense contre les nuisances à Plaisir (ADECNAP)

Les présentations faites en séance sont consultables en ligne sur le site internet de la DRIEE à l'adresse suivante :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/css-cnim-thiverval-grignon-01061.html>

En préambule, le Président de la Commission de Suivi de Site (CSS), Michel HEUZÉ, rappelle le caractère institutionnel de celle-ci. Elle a pour objet de faire le point sur l'activité passée et aussi sur les investissements en cours.

M. Pelissier précise que la phase des travaux en cours se passe au mieux et que les entreprises qui interviennent sont sérieuses. Les travaux devraient s'achever en 2019.

Dans un premier temps, l'exploitant CNIM TG présente son activité tout en rappelant que le SIDOMPE, Syndicat mixte pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Energie (créé en 1961) est le maître d'ouvrage public du **centre de valorisation** et du **centre de tri que gère la CNIM**.

Un changement de nom est intervenu: Le Centre de Valorisation des déchets (CVD) devient une **Unité de Valorisation Énergétique (UVE)** du fait de l'amélioration des performances énergétiques de l'installation.

Dans un premier temps, l'historique du CVD de 1974 à nos jours est présenté ainsi que la présentation des travaux de modernisation et le bilan 2017. Ensuite, présentation est faite du centre de tri.

1- HISTORIQUE du CVD devenu UVE

C'est entre 1985 et 1987 que le site devient "centre de valorisation des déchets " avec récupération de la chaleur.

L'exploitant rappelle que la CNIM remporte l'appel d'offre de Conception Réalisation Exploitation et Maintenance de l'Unité de Valorisation Énergétique en 2016 lancé par le SIDOMPE.

La difficulté était de garder à la fois l'exploitation du site et la construction d'un site pour assurer le service public.

Les travaux ont démarré en avril 2017 et en octobre 2017, **la ligne 2 est arrêtée définitivement** (une des premières lignes construites dans les années 1970). En 2018, une refonte complète de l'arrêté préfectoral est réalisée ainsi qu'une mise à jour pour le démarrage des nouvelles lignes, promulgué le 19/04/2018.

2. PRESENTATION DES TRAVAUX DE MODERNISATION du CVD DEVENU UVE

Les objectifs de ce projet sont rappelés :

- augmenter la valorisation énergétique
- réduire les oxydes d'azote (nouvelles normes entrées en vigueur)
- modifier et optimiser les chaudières, le traitement des fumées
- plus globalement améliorer le traitement des fumées avec comme conséquence la suppression du panache (désormais il s'agira d'un traitement sec par de l'air sec et non plus de fumées humides avec panache blanc)
- moderniser les parties d'installations anciennes
- créer un circuit de visite (qui avait été créé spécialement pour le centre de tri et qui prendra également désormais en compte l'Unité de Valorisation Énergétique)

M. Pelissier indique qu'en principe les travaux devraient être achevés fin d'année 2018.

Quelques chiffres des travaux de modernisation :

- Avant les travaux le hall de déchargement était de 885 m². Après les travaux, il sera de 1830 m² et facilitera la réception et l'apport de l'ensemble des usagers.
- Avant travaux, il y avait une fosse unique en surface de 231 m². Après travaux, l'ajout d'une seconde fosse permet de disposer de 476 m²
- Avant travaux, il y avait 2 ponts bascule pour les pesées. Après travaux, il y aura 3 ponts bascule.
- On passe d'un sens de circulation inversée avec une marche arrière pour les camions en main gauche.
- Séparation du trafic PL et VL sur l'ensemble du site

Quelques chiffres sur les performances environnementales :

- monoxyde d'azote et dioxyde d'azote Nox : la valeur garantie avant modernisation en mg/Nm³ est < 200. Après travaux cette valeur est < 80
- l'ammoniacque : la valeur garantie avant modernisation en mg/Nm³ est < 30. Après travaux cette valeur est < 10
- pour les dioxines et furannes la valeur reste identique < 0,1 ng/Nm³.

Quelques chiffres sur les performances énergétiques :

Avant travaux : 45%
Après travaux : 70 %

Concernant le fonctionnement après travaux, la priorité est donnée à la production d'électricité .

La ligne 2 a été démontée, de gros aérocondenseurs ont été installés et un **bâtiment pour la ligne 4 a été ajouté** et enfin le hall de déchargement a été agrandi avec une nouvelle fosse.

A terme, il y aura la ligne 3 avec le nouveau alternateur dans le bâtiment actuel où se trouve la fosse, **une ligne 4 dans un nouveau bâtiment** et un circuit de visite (vue à l'intérieur de l'usine et après passage dans la salle de contrôle avant de ressortir).

Le phasage des travaux réalisés:

De nombreux aménagements ont eu lieu pour pouvoir construire l'ensemble du site.

Une base vie a été réalisée pour l'exploitation d'avril 2017 à août 2018.

Une base vie chantier a aussi été créée afin de pouvoir recevoir en pointe environ 250 personnes de février à avril 2017.

Les aérofrigérants ont été déplacés en avril 2017.

Des travaux de terrassement et la construction de la fosse sud ont été réalisés de mars à novembre 2017.

En octobre et novembre 2017, **la ligne 2 a été arrêtée et complètement démontée** pour laisser place à la **construction de la chaudière 4** et la mise en place du traitement des fumées de la chaudière 4.

D'avril à novembre 2017, le montage du hall de la chaudière 4 a débuté.

L'installation du nouveau Turbo Alternateur a eu lieu fin mars 2018.

De mai à septembre 2018, des aérocondenseurs ont été installés.

Le phasage des travaux à venir :

D'ici fin 2018, la chaudière 1 va être arrêtée et sera démontée sur le même principe que la chaudière 2. Il y aura adaptation du nouveau traitement des fumées sur la ligne 3 qui sera identique à celui de la ligne 4.

Une fois que les lignes 3 et 4 seront en fonctionnement, tous les anciens locaux qui ne seront plus utilisés seront démontés (les anciens groupes alternateurs, les aérocondenseurs).

La mise en service de la ligne 3 est prévue pour mai 2019.

La nouvelle installation sera vraiment opérationnelle courant juillet 2019 avec deux nouvelles chaudières modernes.

3- BILAN 2017 DU CVD DEVENU UVE

Une baisse de tonnage a été constatée entre 2016 et 2017 (186 574 tonnes en 2016 contre 169 423 tonnes en 2017) et qui s'explique en partie par le début des travaux.

Conservation du ratio sur les Mâchefers (178 kg/t om en 2016 contre 179 kg/t om en 2017)

Sur les ferrailles le ratio a sensiblement augmenté (13,2 kg/t om en 2016 contre 17,1 kg/t om en 2017)

Constant sur les REFIOM.

Sur l'auto surveillance des rejets, la Valeur Limite de Rejet (VLR) sur l'ensemble des lignes de Carbone Organique Total (COT) est faible tout au long de l'année.

Sur les rejets de poussières, les valeurs sont largement en dessous des seuils .

Globalement les valeurs restent faibles par rapport à la norme.

Des contrôles sont également réalisés par des organismes extérieurs : valeurs faibles par rapport à la norme

4- PRESENTATION DU CENTRE DE TRI

Une présentation est faite en ce qui concerne le fonctionnement du Centre de Tri.

Le tri est fait de la manière suivante :

- 4 trieurs optiques en parallèle pour les déchets plats (papier, carton et plastique et séparation par jet d'air comprimé)
- 2 trieurs optiques en série pour les déchets creux
- tri manuel, par des opérateurs de tri qui vérifient la qualité avant produits finaux

A la fin de la chaîne, il y a stockage :

- du papier (par Fond Mouvant Alternatif FMA)

- les autres matières (dans des alvéoles de stockage avec pesons)

Une presse à balle est utilisée pour compacter les sous-produits

L'ensemble des refus est stocké en caisson et envoyé par camion au centre de valorisation des déchets pour production de chaleur.

30 056 TONNES ont été collectées en 2017 (comprenant les emballages, le papier, les multi-matériaux et le verre), dont **19 359 TONNES** d'emballages, papiers et multi- matériaux et **4 000 tonnes** de refus.

Les très gros flux sont représentés par les cartons et les emballages et en constante augmentation.

A contrario, la collecte de papier noble baisse.

Enfin, en ce qui concerne les visites, celles-ci sont en perpétuelle augmentation avec la construction d'un hall de visites en 2013. En 2017, **8 503 personnes ont visités le Centre de Tri**. Ces mêmes personnes, pourront, à la fin des travaux en cours, visiter la nouvelle l'Unité de Valorisation Energétique (UVE).

Monsieur le Sous Préfet demande au représentant du SDIS, si celui-ci est impliqué dans la préparation des phases des travaux en cours.

Réponse du Lieutenant SOMMIER : La phase de travaux fait l'objet d'une adaptation du plan d'intervention de l'établissement répertorié. Ainsi, la phase d'identification des travaux de gros oeuvre, d'équipement électrique, de mise en place des turboréacteurs, la venue de grues sont identifiés dans les différentes périodes de l'année. Ceci a fait l'objet d'un additif au plan d'intervention prévu (plusieurs réunions avec le SDIS et l'exploitant ont eu lieu).

5/PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES RETOMBÉES ATMOSPHERIQUES DU CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS (CVD) - ANNEE 2017

L'objectif est la mise en place, par l'exploitant, d'un programme de surveillance de l'impact de l'installation sur l'environnement. Ce programme concerne les dioxines et les métaux.

Une étude de dispersion des polluants atmosphériques a été réalisée en 2005 par Aria Technologie, par laquelle des **zones de retombées maximales** ont été identifiées.

A partir de ces zones de retombées maximales, un plan d'échantillonnage a été établi (**mise en place de 8 points pour le plan de surveillance**).

Ensuite, les données collectées sont envoyées au laboratoire et une comparaison est faite d'année en année.

L'environnement du site est de type semi-rural.

Deux types de collecteurs : un collecteur en verre pour la collecte des dioxines/furannes et un collecteur en plastique pour les métaux.

La campagne de mesures de 2017 a eu lieu du 07/02/2017 au 06/04/2017.

En ce qui concerne les conditions météorologiques observées, elles sont globalement représentatives de celles généralement rencontrées sur le site (axe sud-ouest/nord-est).

La fréquence d'exposition des points de mesure au vent du site: les points 2, 5 et 7 ont été les plus fréquemment exposés.

Au final, l'impact du site sur l'environnement est peu significatif quant aux dépôts de dioxines et furanes et de métaux.

6/ BILAN DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES EN 2017/2018

Sur la situation administrative, le Centre de Valorisation des Déchets (CVD) et le Centre de tri étaient encadrés principalement par trois arrêtés de 2011 à 2014.

Les travaux ont été l'occasion de recodifier un seul arrêté global pour tout le site et qui intègre toutes les modifications opérées sur les installations.

Cet arrêté va encadrer à la fois le fonctionnement des installations existantes en phase chantier et aussi à terme les deux nouvelles lignes avec le nouveau traitement de fumée pour la ligne 3.

Globalement, parmi les évolutions:

- amélioration des rejets par le renforcement de la valeur limite réglementaire sur les Nox pour le nouveau traitement des fumées (80mg/Nm3 au lieu de 200 mg/Nm3 (plan de protection de l'atmosphère IDF)
- prise en compte de la hausse de la quantité de déchets stockés (nouvelles garanties financière, moyens de secours...)
- textes au niveau européen par la publication, à venir, de nouvelles meilleures techniques disponibles dans le domaine de l'incinération

Les travaux vont pouvoir ainsi satisfaire à des objectifs concordant au niveau régional et européen.

En termes de contrôles inopinés

- un contrôle inopiné conforme en 2017 a été réalisé

- un contrôle en 2018 a été mis en oeuvre : à noter qu'il y avait une ligne de moins (ligne 2 arrêt en 2017) réalisé par le laboratoire CME Environnement en mai 2018. Le contrôle n'a pu se faire que sur la ligne 3 car la ligne 1 était à l'arrêt (suite à un incident).

Un second passage du laboratoire a eu lieu en juillet 2018 mais la ligne 1 était toujours à l'arrêt.

Donc, à ce jour il reste à réaliser ce contrôle avant la fin de l'année mais en tout état de cause, ce contrôle doit avoir lieu avant la mise à l'arrêt de cette ligne (prévue à la mise en service de la ligne 4).

L'exploitant relate un incident en 2018 relatif à une explosion qui a eu lieu cet été sur un disjoncteur au poste source côté N12. Cet incident a engendré une coupure électrique du vendredi soir au lundi matin.

L'installation s'est mise en sécurité (arrêt d'urgence) et donc il n'y avait plus d'alimentation électrique pendant trois jours.

L'exploitant en a informé l'administration.

Au final, des groupes électrogènes ont été loués en urgence pour assurer la mise en sécurité des installations.

L'exploitant a été dans l'obligation de recevoir tous les camions et de recharger des camions pour les refaire partir sur d'autres installations de traitement de déchets.

Le résultat des contrôles : les relevés sur la ligne 3 étaient conformes sur tous les paramètres.

Les inspections de la DRIEE réalisées sur le site :

- une première inspection classique en phase chantier le **17/01/2018** a été réalisée en collaboration avec le service prévention risques et nuisances de la DRIEE

Il n'a pas été observé de non-conformités mais une dizaine de remarques.

- une deuxième inspection a eu lieu le **4/07/2018** suite au signalement par le SDIS d'un accident travailleur sur le chantier (explosion d'une bouteille gaz et brûlure second degré)

- une troisième inspection a eu lieu le **5/10/2018** ; elle était prévue initialement pour la mise en service de la ligne 4, maintenue malgré le retard sur le planning prévisionnel et ayant pour objectif de vérifier les conditions d'exploitation avant la mise en service de la nouvelle ligne d'incinération.

Le Président de la Commission de suivi de site



Michel HEUZÉ